S808

PARCOURS METIER : COORDINATEUR SSI

Ce parcours de trois modules de formation développe toutes les étapes du métier de coordinateur SSI lors de la conception, la réalisation et la réception d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) dans un ERP.

Objectifs opérationnels

- **Appliquer les règles de conception d'un SSI selon les Normes relatives**
- **Choisir le SSI répondant aux exigences réglementaires ainsi qu'aux besoins de l'exploitant**
- **Réaliser le cahier des charges fonctionnel en phase conception**
- **Construire un Dossier d'identité du SSI en phase réception de travaux**
- **Exploiter un SSI au quotidien et en cas de déclenchement d'alerte incendie**

Public Concerné

- Futuris coordinateurs SSI
- Ingénieurs des services travaux et maintenance, en bureau d'études techniques
- Techniciens des services travaux et maintenance en bureau d'études techniques

Durée

70.00 Heures **10** Jours

Prérequis

Suivre ce parcours n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

RÉGLEMENTATION INCENDIE
Module S802 - 3 jours

Principes de sécurité contre l'incendie : prévention et protection
- Objectifs de la prévention incendie
- Classification des matériaux et éléments de construction en matière de comportement au feu : réaction et résistance au feu, façades vitrées, couvertures en matériaux combustibles, câbles électriques
- Normes françaises et européennes (Euroclasses et Eurocodes)

Textes de protection incendie
- Textes applicables aux bâtiments d'habitation, aux Établissements Recevant du Public (ERP), aux Établissements Recevant des Travailleurs (ERT), aux parcs de stationnement couverts, aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), aux Immeubles de Grande Hauteur (IGH) et aux Immeubles de Très Grande Hauteur (ITGH) (arrêté du 30 décembre 2011)
- Loi ELAN, loi ESSOC
- Mesures relatives à l'évacuation des personnes handicapées : espaces d'attente sécurisés, solutions alternatives, alarme visuelle (article GN8)

Dispositions constructives liées à la protection incendie
- Bâtiments d'habitation
- ERP du 1er groupe
- ERP du 2e groupe
- Établissements Recevant des Travailleurs (ERT), bureaux

Sensibilisation sur les IGH, ITGHet les IMH

Dispositions relatives au désenfumage et à la ventilation
- Fumées : production, mouvements, dangers
- Objectifs, principes et contraintes du désenfumage
- Techniques de désenfumage des volumes, atriums et des bâtiments à plusieurs niveaux
- Désenfumage des bâtiments d'habitation
- Désenfumage des ERP
- Désenfumage des bureaux non ERP

• Désenfumage des bâtiments industriels et commerciaux
• Protection contre l'incendie des réseaux de ventilation en habitation et ERP

Organisation et fonctionnement des commissions de sécurité

• Responsabilités et missions
• Dialogue avec les commissions de sécurité
• Modalités de recours
• Demandes de dérogation
• Mesures compensatoires

Evolutions et actualités réglementaires

• Les Commissions de sécurité
• Les construction en bois
• Les Espaces game
• Le Co-working
• Le self stokage

Exercices et études de cas

• Méthodologie
• Entraînement à la recherche des textes applicables à différents types de bâtiments

SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

Module S807 - 2 jours

Définition, réglementation

• Textes réglementaires, normalisation : NF S 61-930 – MS 53
• Fonctions de mise en sécurité : compartimentage, désenfumage, alarme, gestion des équipements techniques
• Architecture des SSI
• Conception du zonage

Composants du SSI

• SSI de catégories A, B, C, D, E
• Système de Détection Incendie (SDI)
• Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie (CMSI)
• Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS)• Dispositifs Adaptateurs de Commande (DAC)
• Unité de Signalisation (US)
• Unité de Commande Manuelle Centralisée (UCMC)
• Équipements d'alarme
• Alimentations de sécurité

Applications réglementaires Établissements Recevant du Public (ERP)

• Types d'établissements : types J, L, M, O, P, R, U
• Magasins et centres commerciaux
• Établissements de spectacles
• Établissements sanitaires

Les règles d'installation et de maintenance

• Zonage
• Niveaux d'accès
• Coordonnateur SSI
• Dossier d'identité du SSI
• Vérifications périodiques
• Maintenance
• Règles d'exploitation

COORDINATION SSI

Module S806 - 5 jours

Réglementation et définition

• Historique des SSI
• Rappels des textes réglementaires
• Normes : définition, conception et installation

• Définition et présentation des missions de coordinateur SSI
• Acteurs concernés : maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, bureaux d'études, constructeurs, entreprises, organismes de contrôle agréés, commissions de sécurité

Phase de conception

• Analyse des besoins de mise en sécurité d'un ERP par rapport aux obligations réglementaires
• Assurer le découpage des différentes zones : alarme, sécurité, désenfumage, compartimentage, détection
• Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) : composants et corrélations
• Exemple de scénarii d'asservissements de mise en sécurité
• Positionnement des matériels et nature des alimentations de sécurité en fonction des modes d'alimentation
• Nature des liaisons câblées

Phase de réalisation

• Suivi de l'avancement de la mise en oeuvre des éléments
• Coordination de l'action des entreprises
• Recherche des documents, certificats
• Mise à jour du dossier d'identité du SSI

Phase de réception

• Contenu final du dossier d'identité
• Examen d'un dossier déjà constitué
• Établissement d'un Procès-Verbal (PV) de réception du SSI
• Finalisation du dossier d'identité SSI et sa présentation à la commission de sécurité

Cas concrets et retour d'expériences

• Visite de site commentée (sur place ou par vidéo)
• Exemples de pièges à éviter (Type U, type J)
• Problématique de l'extension d'un SSI existant (compatibilité de la réglementation et des matériels)
• Demandes de dérogations

Le métier de coordinateur SSI

Chaque module peut être suivi individuellement.

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Chacun des modules prévoit une alternance d'exposés illustrés d'exemples concrets, d'études de cas et de partages d'expériences.
Des séquences pédagogiques individuelles sont prévues selon les éventuels besoins de chaque bénéficiaire.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement multimédia animé par l'intervenant ainsi que le PC portable des participants.
Avant chaque module, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

• Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
• De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
• De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
• D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et officier supérieur des sapeurs pompiers professionnels, Chef de Groupement Prévention (ER) et expert prévention Commission Nationale (FNSPF).

Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET PRATIQUES
Une évaluation des acquis est réalisée en continu sur la base de QCM ainsi qu'en fin de chaque module.

Ces trois modules sont également sanctionnés individuellement par une Attestation individuelle de fin de formation.
Le parcours complet composé des trois modules fait l'objet d'une Attestation de compétence délivrée au stagiaire ayant satisfait aux épreuves d'évaluation continue et de fin de formation de chacun d'eux.
MESURE DE LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES
Une évaluation de satisfaction réalisée en fin de chaque module mesure l'organisation et les conditions d'accueil des bénéficiaires, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.
Chacune fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.

Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation
Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com